

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 6 Juin 2013 à 20 h 30**

Le six Juin deux mille treize, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de BALBIGNY se sont réunis à la Mairie de BALBIGNY sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 28 Mai 2013.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents ( 15 ) :**

M. REGNY Jean-Marc, Maire – M. JONINON Pierre – M. DELORME Jean – Mme BECARD Éliane – M. GRANGE André – Mme CUSSIERE Marie-Claude – M. FRECON Pierre-Louis – M. GINOT Marc – M. THOMAS André – M. BACCONIN Stéphane – Mme FONTVIEILLE Françoise – Mme PALMIER Sandrine – M. GALICHET Éric – Mme BOSCO Blandine – M. DUPIN Gilles

**Absents au moment du vote ( 6 dont 5 avec pouvoir ) :**

M. PARDON Daniel (pouvoir donné à M. FRECON Pierre-Louis) – Mme DUFOUR Françoise (pouvoir donné à M. DUPIN Gilles) – M. LYON Christophe – Mme LYONNET Joëlle (pouvoir donné à JONINON Pierre) – M. DACHEUX Éric (pouvoir donné à Mme BOSCO Blandine) - Mme MICHEL Sandrine (pouvoir donné à M. GALICHET Éric)

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 Avril 2013**

Mme BECARD Éliane souhaite que la phrase « Mme BECARD indique qu'elle observe régulièrement de la vente de drogue à ces deux endroits » soit remplacée par « Mme BECARD indique qu'elle observe régulièrement un trafic de produits illicites »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :**

- 1 - D'approuver le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 Avril 2013.

**1) Maitrise d'oeuvre – Rénovation de la station d'épuration**

La commission d'appel d'offres et des marchés publics s'est réunie le 28 Mai 2013 à 9 h pour l'ouverture des plis et le 4 Juin 2013 à 9 pour l'analyse des offres. A l'issue de cette séance, la CAO valide la candidature de la Société Paul Vollin Ingénierie et propose au Conseil d'entériner cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- 1 - DECIDE d'attribuer à la société PAUL VOLLIN INGENIERIE Agence de Saint-Etienne le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la station d'épuration pour un montant de 30 000 € HT décomposé comme suit : Tranche Ferme à 10275 € HT – Tranche conditionnelle à 17 250 € HT – Prestation complémentaire à 2 475 € HT
- 2 - D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant
- 3 - DE SIGNER une convention de groupement de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la station d'épuration sur la commune avec la ZAIN
- 4- DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**2) Extension Ecole Primaire – Désignation de l'architecte**

Au vu de l'importance de ce dossier, le conseil municipal décide que Mme LABROSSE et M. RIVOLLIER présente leur projet à l'ensemble des élus. La décision du choix se fera à l'issue de cette présentation.

## **Dossier à revoir lors d'une prochaine séance**

### **3) Servitude La Signière – Parcelles 3109 -3110 et 3111**

Monsieur le Maire propose une servitude sur les parcelles cadastrées 3109 -3110 et 3111 afin de créer une voie reliant le chemin des Terres Noires et le chemin de la Goutte Rouge.

M. DUPIN fait part de son désaccord car cette voie deviendra un passage fréquenté et remet en cause la réalisation de ce lotissement.

M. THOMAS indique que cette voie va relier d'autres voies, va permettre un dégagement et une liaison directe avec les Gouttes Rouges.

M. DELORME fait part de son constat (accompagné de Mme RODAK) : Implantation sauvage voitures, caravane sur le terrain d'une maison louée et appartenant à M. KEYGIN. Une entrevue sera programmée avec le propriétaire afin de trouver une solution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (5 abstentions):**

- **de créer cette servitude**

### **4) Vidéo-surveillance**

Mme BECARD présente ce dossier d'implantation de caméra de surveillance après consultation de la Gendarmerie pour les installer dans des lieux appropriés et propose trois devis :

Innovation Intérieur : 121 237 € HT - PDF 29 161 € HT et Automatic Alarme 67 419 € HT

Le choix se porterait sur l'achat de caméras car plus intéressant financièrement que la location et une subvention à hauteur de 20 à 40 % demandée auprès des services de l'Etat pourrait être attribuée à la collectivité.

Différents intervenants sur ce sujet débattent :

- Budget conséquent mais c'est un investissement à long terme et préventif.
- Objectifs : enrayer le trafic sur la commune – Permettre une plus grande sécurité aux administrés
- Exemple : Baisse de 52 % de délits sur la commune de Feurs la première année d'installation
- Pas beaucoup de biens dégradés sur la commune et d'autres priorités
- Installation fin d'année 2013/début 2014 – Un bilan sera fait dans les prochaines années
- M. GALICHET réitère la demande du groupe « Ensemble » pour avoir connaissance des chiffres concernant les dégradations actuelles ce qui permettra de faire un véritable comparatif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 Contre) :**

- **Décide l'installation de caméras sur la commune**
- **Sollicite une subvention auprès des services de l'Etat**

#### **5) Approbation Convention du reversement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties ZAIN**

M. DUPIN fait part du manque de transparence, du manque de compte-rendus où bien ne sont pas suffisamment précis, et sur les coûts de la ZAIN. De plus, celle-ci risque de mettre en difficultés financières nos communes pour de nombreuses années, voir les interventions (de M. J-M REGNY et M. BERNARD) notées dans les deux derniers compte-rendus que nous avons reçu. Ensuite, M. DUPIN a demandé que le conseil se positionne par délibération sur l'intégration de l'emprise SAMRO dans la ZAIN (La communauté de Feurs ayant délibéré dans ce sens). Mais également que la surface appartenant à la commune de Balbigny reste communale (à moins qu'une proposition d'achat arrive)

Les statuts du Syndicat prévoient que le Budget de l'Etablissement Public est approvisionné par les produits communaux et intercommunaux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la contribution économique territoriale acquittée par les entreprises. La convention définit les conditions dans lesquelles la Commune assurera le reversement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (ou tout impôt qui viendrait à lui être suppléé) acquittée par les entreprises qui s'installeront sur la ZAD de Balbigny.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise M. le Maire à signer cette convention concernant la TF – CFE et la CVAE

#### **6) Aménagement Carrefour Rue du Nord/Rue de l'Industrie**

Un devis d'EUROVIA d'un montant de 14 819,68 € est présenté pour réaliser ces travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de réaliser ces travaux et sollicite une demande de subvention au titre des amendes de police

#### **7) Création d'un budget annexe : Travaux connexes A89**

Une convention d'aménagement foncier agricole et forestier entre la commune et ASF a été signée le 21/12/2012 pour un montant de 675 948,20 €. La création d'un budget annexe pour cette opération de remembrement permettra les opérations comptables qui devraient intervenir début 2014. Un budget annexe dans ce type d'opération permet en effet d'isoler des flux financiers sur une opération qui s'équilibre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de la création de ce budget annexe qui sera dénommé Remembrement A89

#### **8) ZAC du Levant – Modification des dates de concertation**

Il convient de modifier les dates de concertation prises lors d'une précédente délibération. Les dates retenues sont du 1er Juillet 2013 au 15 Octobre 2013.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide les dates de concertation pour la période du 1er Juillet 2013 au 15 Octobre 2013

#### **9) Contrat Assurances statutaires du Personnel**

La collectivité est assurée pour les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL. Il convient de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans. Assiette de cotisation : Totalité du traitement brut indiciaire soumis à retenue pour pension. Taux de cotisation : 6,58 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- Autorise M. le Maire à signer le contrat d'assurance statutaire avec le CIGAC**

#### **10) SIEL – Extension BT – Place Frédéric Languade – Propriété Soulhat**

Il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BT – place Frédéric Languade – Propriété Soulhat pour un montant de 3720,00 €. Travaux qui seront assurés par le SIEL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- autorise M. le Maire à signer la réalisation de ces travaux avec le SIEL**

#### **11) Fête patronale -Droits de place**

Lors de l'édition 2012 de la Fête patronale et suite à des conditions météorologiques exceptionnelles, la commune avait décidé de ne pas faire payer les droits de place aux forains. Toutefois, certains avaient déjà réglés des arrhes. Monsieur le Maire propose que les sommes versées en 2013 sur les droits de place seront reportées pour l'année 2013

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**– autorise le report des sommes versées en 2012 pour l'année 2013**

#### **12) Travaux station d'épuration**

Il convient d'effectuer des travaux à la station d'épuration afin de la mettre en conformité avec la réglementation :

- Mise en place d'un pompage et d'une vanne : 23 777 € HT

- Equipement transfert des boues : 22 444 € HT

- Déphosphatation : 18 544 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- Autorise ces travaux à la station d'épuration pour le montant de ces trois devis établi par la SAUR**

#### **13) Acquisition MAGNIN – Chemin du Bois Vert**

Il convient de régulariser l'acquisition des emprises suite à un alignement de voirie pour cette propriété

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- autorise M. le Maire à signer les documents pour cet alignement de voirie**

**14) Travaux Camping – Poste de relevage**

Il convient de réaliser des travaux qui seront réalisés par la SAUR pour un montant de 3660,00 € HT au terrain de camping afin de pouvoir installer des mobil hom

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise la réalisation de ces travaux

**15) Feu d'artifice 2013**

Devis pour le feu d'artifice 2013 d'un montant de 3760,00 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte le devis pour le feu d'artifice 2013

**16) Salle Polyvalente – Travaux de marquage au sol**

Suite aux travaux à la salle polyvalente, il convient de refaire le marquage au sol. Devis SARL DESSERTINE JF pour un montant de 3288,00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise les travaux de marquage au sol

**\*\*\* Séance levée à 23 h 00 \*\*\***

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

<b>08/07/13</b>	<b>20 h 30</b>
-----------------	----------------